

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 29 mars,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 mars 2023,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Yamina SADOUNE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés ; et Madame Nasera BENSLIMANE et Monsieur Jean-Marc
FAUVERGUE, absents,
Monsieur Emmanuel DONDELA est élu secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées AB 771 et 773 rue Léon Blum

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 1^{er} février dernier, il a été décidé d'acquérir, dans le cadre des travaux de réalisation du nouveau parking, les parcelles AB n°771 d'une contenance de 110 m² (81 rue Léon Blum) appartenant à Madame DULONGPONT pour la somme de 1 500 € et AB n° 773, à titre gracieux, appartenant à Madame BLANKERS (83 rue Léon Blum) d'une contenance de 113 m² en contrepartie de la pose d'une clôture.

Que cependant Madame BLANKERS a vendu son bien à Monsieur Jérôme LEROY et Madame Fiona BLAUD avant la régularisation de l'acte au profit de la Commune.

Que consultés à cet effet, les nouveaux propriétaires sont favorables à céder la parcelle au profit de la Commune dans les mêmes conditions que celles prévues précédemment avec Madame BLANKERS.

Oui l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

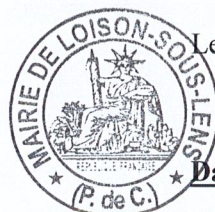
Vote à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition, à titre gracieux, de la parcelle cadastrée section AB n°773 en contrepartie de la pose d'une clôture.
- La cession de ce terrain sera régularisée en la forme administrative.
- De désigner Monsieur Jacky LELONG, Premier Adjoint au Maire, comme représentant de la collectivité pour signer l'acte authentique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 mars 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens 31 MAR 2023
AR : 062-216205237-20230329-
del-290323-051-DE
Affiché le 31 MAR 2023
Certifié exécutoire le 31 MAR 2023
Le Maire,

Daniel KRUSZKA Adjoint délégué



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

Adjoint délégué

